



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.01.2006 Bulletin 2006/04

(51) Int Cl.:
A41D 13/12 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05300505.4**

(22) Date de dépôt: **23.06.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(72) Inventeur: **Matthelie, Jean-Pierre**
10420 Les Noes Pres Troyes (FR)

(74) Mandataire: **Vuillermoz, Bruno et al**
Cabinet Laurent & Charras
B.P. 32
20, rue Louis Chirpaz
69134 Ecully Cédex (FR)

(30) Priorité: **22.07.2004 FR 0451613**

(71) Demandeur: **INSTITUT FRANCAIS DU TEXTILE ET
DE L'HABILLEMENT**
69130 Ecully (FR)

(54) **Vêtement à enfilage et enlèvement facilités**

(57) Ce vêtement est muni de passage(s) de membre(s) (1), destiné à le rendre plus facilement enfila-
ble ou au contraire retirable, notamment par des personnes à mobilité réduite, tout en présentant un porter conven-
tionnel.

Il comprend :

- au moins une partie rabattable ou juxtaposable (22, 32), favorisant l'enfilage et/ou l'enlèvement dudit vê-

tement (1), et plus particulièrement l'insertion de l'un ou des membres dans le passage correspondant ;

- une pluralité de moyens de fixation réversible (3, 5), positionnés respectivement sur la ou les parties rabattables ou juxtaposables (22, 32) et sur la partie en regard (26, 36) du vêtement (1), afin de permettre le positionnement de ladite partie rabattable ou juxtaposable (26, 36) sur le reste du vêtement (1).

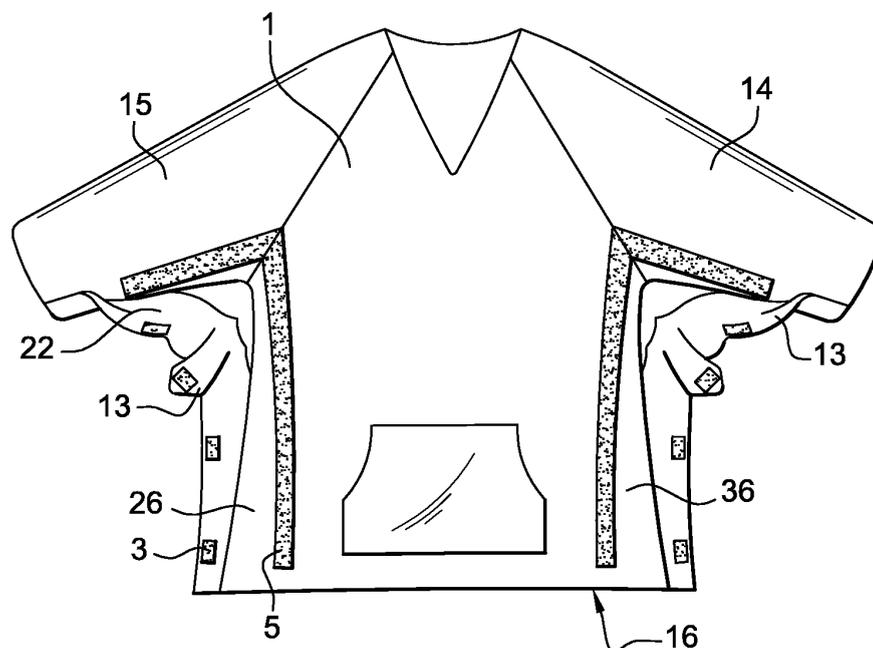


Fig. 1

Description

[0001] L'invention se rapporte au domaine de l'habillement et plus spécifiquement aux vêtements confectionnés avec des agencements particuliers, afin notamment de permettre leur enfilage ainsi que leur enlèvement ou désenfilage de manière aisée, plus particulièrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

[0002] L'invention concerne plus particulièrement un vêtement à emmanchures de type pull, veste, robe ou gilet, mais aussi de manière générale, tout vêtement à passage de membre, qu'il s'agisse des bras ou des jambes, et est donc également susceptible de viser les pantalons, jupes-pantalons, cache-coeurs et chemisiers. Autrement dit, par "vêtement à passages de membres", on entend tout type de vêtement présentant deux orifices permettant l'enfilage des deux bras ou des deux jambes d'un utilisateur.

[0003] On observe au quotidien, que les personnes à mobilité réduite rencontrent des difficultés pour enfiler ou enlever leurs vêtements, de par la nécessité, pour effectuer ces gestes quotidiens, notamment une flexion dorsale, ou une rotation des genoux, et de manière générale toute sorte de mouvements sources de douleur, ou incompatibles avec la relative raideur due à l'âge ou aux traumatismes. De fait, il s'avère souvent nécessaire d'assister ces personnes pour leur permettre de s'habiller.

[0004] Afin de faciliter un tel enfilage, il est connu d'utiliser des moyens de solidarisation réversible de partie dudit vêtement, tels que des boutons-pression. Cependant, ce type de moyen de solidarisation ne permet pas d'adapter la taille, et surtout l'utilisation ou l'enfilage du vêtement en fonction de la morphologie de l'utilisateur. Par conséquent, de tels vêtements peuvent se révéler totalement inesthétiques, de par l'inadéquation entre la taille résultante dudit vêtement et l'utilisateur. Ce principe de fermeture peut en outre induire, notamment dans les établissements hospitaliers ou dans les lieux de séjour des personnes âgées, la nécessité de disposer d'une grande quantité de vêtements du même modèle dans une pluralité de tailles, augmentant dès lors de manière significative les coûts correspondants. En outre, ces vêtements induisent un caractère uniformisant, les rendant peu enclins à être portés.

[0005] L'invention concerne donc un vêtement muni de passage(s) de membre, destiné à être plus facilement enfilé et enlevé, notamment par des personnes à mobilité réduite, tout en présentant au porter un aspect conventionnel.

[0006] Selon l'invention, ce vêtement se caractérise en ce qu'il comprend :

- au moins une partie rabattable ou juxtaposable, favorisant l'enfilage et/ou l'enlèvement du vêtement et plus particulièrement l'insertion du ou des membres dans le passage correspondant ;
- une pluralité de moyens de fixation réversible, positionnés respectivement sur la ou les parties rabatta-

bles ou juxtaposables et sur la partie en regard du vêtement, afin de permettre le positionnement de la partie rabattable ou juxtaposable sur le reste du vêtement, et présentant une dimension variable de telle sorte que la taille du vêtement puisse être adaptée à l'utilisateur.

[0007] Autrement dit, le vêtement conforme à l'invention peut comporter, sur ses faces avant ou latérales, notamment, des zones de jointure entre deux parties, l'une étant rabattue sur l'autre ou juxtaposée à coté de l'autre, et solidarisée grâce à une pluralité de moyens de fixation réversible de type boucles et crochets, ou tous autres moyens conventionnels, tels que boutons, boutons-pressions, agrafes, fermeture à glissière, fermeture magnétique. On entend par "moyens de fixation réversible de type boucles et crochets" des bandes ou pastilles, telles que commercialisées notamment sous la marque déposée Velcro®.

[0008] Des moyens de fixations plus conventionnels peuvent également être mis en oeuvre, tels que boutons à préhension aisée, c'est à dire de taille et de forme faciles à saisir, susceptibles de coopérer avec une boutonnière large.

[0009] Avantageusement, la partie rabattable peut comporter au moins une pastille agrippante munie d'une pluralité de crochets. Dans ce cas, les moyens de fixation réversibles solidaires de la partie rabattable se présentent sous la forme d'une pastille qui peut être de diverses formes, et notamment ronde ou carrée, de laquelle émerge une pluralité de crochets.

[0010] Selon une première variante, la partie en regard de la partie rabattable peut comporter au moins une pastille d'accrochage munie d'une pluralité de boucles. Ainsi, la zone de solidarisation réversible entre la partie rabattable et la zone en regard est sensiblement localisée en fonction de la taille de la pastille d'accrochage de laquelle émerge une pluralité de boucles.

[0011] Selon une deuxième variante, la partie en regard de la partie rabattable peut comporter une bande d'accrochage munie d'une pluralité de boucles. Autrement dit, dans ce cas, la solidarisation réversible entre la partie rabattable et la partie en regard présente une certaine latitude pour réaliser la solidarisation entre les deux parties du vêtement. Cette latitude est alors fonction de la largeur de la bande d'accrochage utilisée. Elle peut notamment permettre d'adapter la taille du vêtement à l'utilisateur en fonction du positionnement choisi de la pastille agrippante sur la bande d'accrochage.

[0012] En pratique, la partie rabattable peut comporter au moins un bouton factice au niveau de la partie rabattable, et qui est apparent une fois cette partie rabattue.

[0013] En d'autres termes, les boutons factices peuvent devenir apparents lorsque la partie rabattable vient recouvrir la partie en regard du vêtement. Ces boutons factices permettent de donner l'illusion que la zone rabattable et la zone en regard sont solidarisés au moyen de ces boutons.

[0014] Avantageusement, le vêtement peut comporter un cordon destiné à faciliter son enfilage, et être positionné au niveau de l'un des bords d'une zone rabattable ou juxtaposable ou de la partie rabattable du vêtement.

[0015] Autrement dit, un cordon peut être solidarisé à l'un des bords d'une zone rabattable ou juxtaposable ou de la partie rabattable pour permettre à l'utilisateur de ce vêtement un enfilage aisé. En effet, l'extrémité libre de ce cordon peut permettre notamment de positionner la partie en regard du vêtement de façon à venir correspondre avec la partie rabattable, sans nécessiter une grande amplitude de mouvement de la part de l'utilisateur pour réaliser cette opération.

[0016] Ce ou ces cordons peuvent être situés dans des lieux de jonction privilégiés autres que les bords en vue de faciliter l'enfilage du vêtement considéré.

[0017] Selon un premier mode de réalisation, le vêtement est constitué par un pull chasuble. Ainsi, lorsque la partie rabattable n'est pas solidarisée avec la partie en regard, le vêtement se présente sous la forme d'une chasuble puisque les manches ne sont pas alors formées. Cependant, une fois la partie rabattable solidarisée avec la partie en regard, ce vêtement se présente sous la forme d'un pull puisque deux manches sont alors formées et fermées.

[0018] Dans ce cas, la partie rabattable peut comporter une pluralité de volets de façon à faciliter la mobilité de son utilisateur, une fois cette partie rabattue. Ainsi, pour obtenir une plus grande mobilité de mouvement, une pluralité de volets peuvent être réalisés au niveau de la partie rabattable, pour permettre de réaliser une articulation à la manière des volets d'un accordéon une fois la partie rabattable solidarisée avec la partie en regard du vêtement. Ce type de vêtement peut comporter alors deux parties rabattables de façon à générer une grande ouverture communiquant avec les deux emmanchures.

[0019] En d'autres termes, les deux parties rabattables s'étendent chacune entre une ouverture permettant de réaliser une emmanchure et l'ouverture principale située dans la partie inférieure du vêtement. Cette ouverture principale se situe au niveau de la taille de l'utilisateur, une fois le vêtement enfilé.

[0020] Selon un deuxième mode de réalisation, le vêtement est constitué par une veste. Ainsi, dans ce cas, la zone de recouvrement entre la partie rabattable et la partie en regard se situe au niveau d'une portion centrale de la face avant du vêtement, notamment au niveau du ventre ou du thorax de l'utilisateur.

[0021] Selon un troisième mode de réalisation, le vêtement est constitué par un gilet. Dans ce mode de réalisation, le vêtement peut comporter plusieurs zones rabattables. Les zones de recouvrement entre les parties rabattables et les parties en regard peuvent alors présenter des orientations différentes, et notamment horizontales et verticales sur la face avant du vêtement.

[0022] Selon un quatrième mode de réalisation de l'invention, le vêtement est constitué par un pantalon, comportant deux zones rabattables en vis à vis, situées en

partie supérieure et destinées à couvrir le bassin et la ceinture de l'utilisateur, ces deux zones rabattables étant solidariables réversiblement l'une à l'autre au moyen de deux fermetures à glissière, sensiblement diamétralement opposées, et s'étendant entre la taille dudit vêtement et une zone située légèrement en dessus du genou.

[0023] L'invention comporte d'autres modes de mise en oeuvre, se matérialisant par des robes, des jupes-pantalons, des cache-coeurs, des chemisiers, etc.

[0024] La manière de réaliser l'invention ainsi que les avantages qui en découlent ressortiront mieux de la description des différents modes de réalisation qui suivent, donnés à titre indicatif, mais non limitatif, à l'appui des figures annexées dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue de face d'un pull-chasuble, conformément à l'invention ;
- les figures 2 à 6 représentent différentes étapes de l'enfilage d'un tel pull, conformément à l'invention ;
- la figure 7 est une vue de face d'une veste en position semi-ouverte, conforme à l'invention ;
- la figure 8 est une vue de face d'un gilet sans manche en position semi-ouverte, conforme à l'invention ;
- les figures 9 à 13 représentent différentes étapes de l'enfilage d'un tel gilet, conforme à l'invention ;
- la figure 14 est une représentation schématique de face d'un pantalon conforme à l'invention.
- les figures 15 à 21 représentent les différentes phases d'enfilage du pantalon conforme à celui représenté au sein de la figure 14.

[0025] Comme déjà évoqué, l'invention concerne un vêtement muni de passage(s) de membres, et en l'espèce deux, destiné à être plus facilement enfilé, ou au contraire ôté notamment par des personnes à mobilité réduite, ou souffrant de différents maux douloureux. Tel que représenté à la figure 1, le vêtement conforme à l'invention (1) peut se présenter sous la forme d'un pull-chasuble. Autrement dit, il comporte deux parties rabattables (22, 32), qui s'étendent chacune depuis l'ouverture d'une emmanchure (14, 15) jusqu'à l'ouverture principale (16) du vêtement (1). Cette ouverture principale (16) correspond à l'ouverture située au niveau de la taille de l'utilisateur, une fois le vêtement (1) enfilé et les deux parties (2) rabattues.

[0026] Tel que représenté, lorsque les parties rabattables (22, 32) ne sont pas solidarisées de manière réversible avec les parties en regard (26, 36), ce vêtement (1) est assimilable à une chasuble. Cependant, une fois l'opération de solidarisation réversible réalisée entre les deux parties (22, 32) et (26, 36), le vêtement (1) se présente alors sous la forme d'un pull.

[0027] La solidarisation entre les deux parties (22, 32) et (26, 36) s'effectue au moyen d'une bande d'accrochage (5), comportant une pluralité de boucles et rapportée sur la partie en regard (26, 36) de la partie rabattable (22, 32), mais également au moyen de pastilles agrippantes (3), judicieusement disposées sur la partie rabat-

table (22, 32). Ces pastilles agrippantes (3) sont munies d'une pluralité de crochets aptes à agripper les boucles de la bande d'accrochage (5) rapportée sur la partie en regard (26, 36) du vêtement (1). Ces moyens de solidarisation peuvent notamment être ceux commercialisés sous la marque Velcro®. Cependant, ces moyens d'accrochage réversible pourraient être constitués par des fermetures à glissière.

[0028] Tel que représenté sur cette figure, le vêtement (1) présente, au niveau de ses parties rabattables (22, 32), une pluralité de volets (13), destinés à améliorer la liberté de mouvement de l'utilisateur.

[0029] On a représenté en relation avec les figures 2 à 6, un mode d'enfilage du vêtement (1). Ainsi, lorsque l'utilisateur est amené à enfiler seul son vêtement (1), il peut par exemple procéder de la manière suivante. Il dispose le vêtement (1) sur un support plan tel qu'une table, la face arrière (18) du vêtement étant orientée vers le haut. L'utilisateur enroule alors entre ses mains cette face arrière (18) du vêtement (1), les parties rabattables (22,32) sont alors également enroulées, un rouleau du vêtement (1) étant réalisé jusqu'au niveau des ouvertures des deux emmanchures (14, 15).

[0030] Une fois cet enroulement réalisé, et tel que représenté sur la figure 3, l'utilisateur qui peut être assis sur une chaise, incline la tête et relève les avant-bras, tenant entre ses mains le rouleau réalisé sur la face arrière (18) du vêtement (1). Sa tête pénètre alors à l'intérieur de l'ouverture principale (16). Cette opération ne nécessitant pas une grande amplitude de mouvement au niveau des épaules et des coudes, et en outre n'induisant pas de flexion dorsale, elle peut être réalisée par un grand nombre de personnes, à mobilité réduite notamment.

[0031] Tel que représenté sur la figure 4, la pénétration de la tête se poursuit à l'intérieur du vêtement (1) jusqu'à émerger au niveau de l'encolure (19). A ce moment, le vêtement (1) se déroule et se présente sous la forme d'une chasuble puisqu'il ne comporte pas encore d'emmanchure. Le déroulement et le glissement du dos du vêtement sur son porteur sont en outre amplement facilités par la présence de doublures lisses, localisées aux endroits favorisant le positionnement correct du vêtement. Ces doublures sont par exemple réalisées en satin.

[0032] On distingue les parties rabattables (22, 32) situées de part et d'autre de l'ouverture principale (16). Ces parties rabattables (22, 32) comportent une pluralité de pastilles agrippantes (3) munies de crochets pour permettre de réaliser la solidarisation réversible avec les bandes d'accrochage (5) rapportées en face avant et munies de boucles.

[0033] Tel que représenté sur la figure 5, lorsque l'utilisateur rapporte la partie rabattable (32) au niveau de la partie en regard (36), et les solidarise de façon réversible, il apparaît alors des boutons factices (9). En effet, ces boutons (9) ont une fonction purement esthétique, permettant de donner l'illusion que ce sont eux qui réalisent la solidarisation réversible entre les deux parties (32) et

(36).

[0034] Une fois les deux parties rabattables solidarisées avec les parties en regard, et tel que représenté sur la figure 6, le vêtement se présente alors sous la forme d'un pull (11).

[0035] On a représenté sur la figure 7, le vêtement conforme à l'invention, se présentant sous la forme d'une veste (21). Dans ce cas, la partie rabattable (2) se situe au niveau de la face avant du vêtement et peut notamment être située dans un plan médian de cette face avant. La solidarisation entre la partie rabattable (2) et la partie en regard (6) est effectuée au moyen d'une pastille agrippante (3) munie de crochets, et rapportée sur la face interne de la partie rabattable (2). Au niveau de la partie en regard (6), est alors rapportée une pastille d'accrochage (4) munie de boucles. Tout autre moyen de fermeture réversible conventionnel pourrait être mis en oeuvre, tel que par exemple les boutons, boutons-pression, boutonnières, aimants, etc. Tel que représenté, cette veste (21) comporte un cordon (10) dont l'extrémité solidarisée au vêtement est rapportée au niveau d'un bord (17) d'une zone rabattable (12).

[0036] L'extrémité libre du cordon (10) peut notamment présenter un moyen de préhension ou une boucle permettant de faciliter sa saisie, et par conséquent la mise en place du vêtement (1) par l'utilisateur. Cette mise en place est également facilitée d'une part, par la présence de zones doublées par un tissu lisse, ainsi que décrit précédemment, et d'autre part, par le recours à des emmanchures obliques et larges type Raglan®.

[0037] Tel que représenté sur la figure 8, le vêtement (1) peut également se présenter sous la forme d'un gilet (31). Ce modèle peut notamment présenter deux cordons (10, 20) permettant de faciliter la mise en place du vêtement (1) par l'utilisateur. Il peut comporter également différentes zones de recouvrement entre une partie rabattable (2) et une partie en regard (6). Ces zones de recouvrement peuvent avoir des orientations différentes, notamment sur la face avant, telles que verticales ou horizontales. La solidarisation entre ces parties est également réalisée au moyen de pastilles agrippantes (3) et de pastilles d'accrochage (4) solidarisées respectivement sur une partie rabattable (2) et une partie en regard (6), ou tout autre moyen de fermeture réversible. Tel que représenté, le cordon (10) est rapporté au niveau d'une zone rabattable (12), tandis que le cordon (20) est rapporté au niveau du bord (17) de la partie rabattable (2).

[0038] Ainsi qu'illustré sur la figure 9, pour enfiler ce vêtement (1), l'utilisateur peut par exemple le poser sur une surface plane telle qu'une table. Il positionne alors le vêtement (1) sur l'une de ses épaules et s'aide au moyen du cordon (10) pour le faire tourner autour de son cou.

[0039] Ainsi que représenté sur la figure 10, il positionne alors correctement la partie avant au niveau de son épaule gauche. Puis, selon l'illustration de la figure 11, l'utilisateur tire alors de nouveau sur le cordon (10) pour faire remonter au niveau de son épaule la partie (6).

[0040] Tel que représenté sur la figure 12, une fois la partie (6) mise en place, il peut ranger le cordon (10) à l'intérieur d'une poche prévue à cet effet. Il maintient ensuite, à l'aide de sa main gauche, la partie (6) en position, tandis que sa main droite saisit le cordon (20) permettant de positionner la partie rabattable (2) correctement. Il fait alors correspondre les moyens de solidarisation réversibles (3, 4) au niveau de la face avant du vêtement (1).

[0041] Selon la figure 13, il forme alors un gilet (31), dont l'ouverture centrale (23) peut également être refermée à la manière de la veste (21).

[0042] On a représenté en relation avec la figure 14, un pantalon mettant en oeuvre le concept général de l'invention. Celui-ci comporte de manière classique deux jambes (40), qui se rejoignent également de manière traditionnelle au niveau de l'entrejambes (41). Il présente cependant deux parties rabattables à ce niveau, respectivement une partie ou pan avant (42), et une partie ou pan arrière (43), chacune de ces deux parties s'étendant depuis la taille ou ceinture (44) jusqu'au niveau supérieur du genou. Ces deux parties sont susceptibles d'être solidarisées l'une à l'autre, au niveau des zones latérales (45, 46) du pantalon, et ce, avantageusement au moyen de fermetures à glissière. Ces zones sont en outre susceptibles d'être masquées par un rabat (47). La zone du genou résulte d'un choix déterminé du concepteur, dans la mesure où celle-ci est d'un accès facile pour l'utilisateur potentiel à mobilité réduite, notamment en raison d'éventuels problèmes de douleur ou de traumatologie du dos. En effet, cette zone correspond sensiblement à l'extrémité des bras.

[0043] L'enfilage d'un tel pantalon s'effectue de la manière suivante, décrite en relation avec les figures 15 à 21. D'ores et déjà, il convient de souligner qu'il peut être enfilé alors que l'utilisateur est assis. Celui-ci procède à l'ouverture des fermetures à glissière, situées de part (45) et d'autre (46) dudit pantalon. Corollairement, les deux attaches auto-agrippantes ou agrafes (47) sont décrochées de la zone antérieure de la ceinture (44), au niveau de laquelle elles coopèrent avec un moyen correspondant (figure 15).

[0044] Puis, l'utilisateur assis tient le pan avant (42) du pantalon face à lui, le pan arrière retombant sensiblement au niveau du sol par simple gravité. Il introduit alors successivement ses deux jambes dans les jambes (40) du pantalon, sans avoir à se courber, avec une légère flexion au niveau des genoux (figure 16).

[0045] Une fois les deux jambes enfilées, l'utilisateur tire la ceinture (44) au niveau du pan avant (42) (figure 17).

[0046] Il se lève alors de la chaise ou du fauteuil sur lequel il est assis, remonte le pan avant (42) au niveau de sa taille (figure 18).

[0047] L'utilisateur se saisit du pan arrière (43) au niveau de l'un de ses côtés, afin de le remonter pour le positionner en regard du pan avant (42) (figure 19).

[0048] Il peut alors procéder à la solidarisation des deux pans, respectivement avant (42) et arrière (43) à l'aide des bandes auto-agrippantes (47), ménagées res-

pectivement à l'intérieur du pan arrière (43) et à l'extérieur du pan avant (42), lesdites bandes étant dans l'exemple décrit, positionnées au niveau de la ceinture. L'utilisateur peut alors remonter le curseur des fermetures à glissière, lesdits curseurs étant sensiblement situés à portée de l'extrémité du bras tendu de l'utilisateur (figure 20).

[0049] Le pantalon est alors fermé et formé (figure 21), avec l'apparence d'un pantalon de facture tout à fait traditionnelle, lesdites fermetures à glissière latérales (45, 46) étant masquées par le rabat (47), pouvant laisser penser à l'ouverture d'une poche. Ce rabat peut en outre être maintenu en position rabattue au moyen de pastilles à boucles et crochets correctement positionnées.

[0050] Il ressort de ce qui précède qu'un vêtement conforme à l'invention présente de multiples avantages, notamment :

- il permet à une personne à mobilité réduite ou souffrante d'enfiler un vêtement, et ce sans l'assistance d'une tierce personne ;
- il fournit une solution esthétique pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se vêtir et de conserver leur dignité ;
- il permet de s'adapter à différentes morphologies d'utilisateur ;
- il est rapide et simple à mettre en place ou à retirer le cas échéant, et notamment pour permettre au milieu hospitalier de réaliser une intervention médicale ;
- s'agissant des vêtements à emmanchures, la sélection de manches type Raglan®, permet de limiter le débattement des bras nécessaire à l'enfilage des manches, puisque l'inclinaison desdits bras requise devient largement inférieure à 90 ° par rapport à la verticale.

Revendications

1. Vêtement muni de passage(s) de membre(s) (1) destiné à être plus facilement enfilé ou retiré, notamment par des personnes à mobilité réduite, tout en présentant un porter conventionnel, **caractérisé en ce qu'il comprend :**

- au moins une partie rabattable ou juxtaposable (2, 22, 32, 42, 43, 47), favorisant l'enfilage et/ou l'enlèvement dudit vêtement (1), et plus particulièrement l'insertion de l'un ou des membres dans le passage correspondant ;
- une pluralité de moyens de fixation réversible (3, 4, 5, 48), positionnés respectivement sur la ou les parties rabattables ou juxtaposables (2, 22, 32, 42, 43, 47) et sur la partie en regard (6, 26, 36) du vêtement (1), afin de permettre le positionnement de ladite partie rabattable ou juxtaposable (6, 26, 36) sur le reste du vêtement (1), et présentant une dimension variable de tel-

- le sorte que la taille du vêtement (1) puisse être adaptée à l'utilisateur.
2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation réversible (3, 4, 5) sont de type boucles et crochets.
 3. Vêtement selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** la dimension variable correspond à la largeur des moyens de fixation réversible (3, 4, 5) positionnés sur la ou les parties rabattables ou juxtaposables (2, 22, 32, 42, 43) et/ou sur la partie en regard (6, 26, 36).
 4. Vêtement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la dimension variable correspond à la largeur de la bande d'accrochage (5) munie d'une pluralité de boucles positionnée sur la partie en regard (6, 26, 36) de la partie rabattable (2, 22, 32).
 5. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la partie rabattable (2, 22, 32) comporte au moins un bouton factice (9) au niveau de la partie rabattable (2, 22, 32) et qui est apparent une fois ladite partie (2, 22, 32) rabattue.
 6. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'il** comporte un cordon (10, 20) destiné à faciliter l'enfilage dudit vêtement (1), et positionné au niveau de l'un des bords (17) d'une zone rabattable (12) ou de la partie rabattable (2, 22, 32) du vêtement (1).
 7. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit vêtement (1) consiste en un pull chasuble (11).
 8. Vêtement selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** la partie rabattable (22, 32) comporte une pluralité de volets (13) destinés à faciliter la mobilité de son utilisateur, une fois ladite partie (22, 32) rabattue.
 9. Vêtement selon la revendication 7 ou 8, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux parties rabattables (22, 32) destinées à définir une grande ouverture (16) communiquant entre les deux emmanchures (14, 15).
 10. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit vêtement (1) consiste en une veste (21), une chemise, un chemisier, un cache-coeur, une robe à manches, ou un gilet de corps.
 11. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit vêtement (1) consiste en un gilet (31).
 12. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit vêtement (1) consiste en une robe.
 13. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit vêtement (1) consiste en un pantalon (40), dont l'extrémité supérieure des jambes (41) se termine en deux parties rabattables, respectivement avant et arrière (42, 43) s'étendant depuis la taille (44), jusqu'au niveau supérieur du genou, lesdites parties rabattables (42, 43) étant susceptibles d'être solidarisées l'une à l'autre, au niveau de la ceinture, et au niveau des zones latérales (45, 46) dudit pantalon.
 14. Vêtement selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** la solidarisation des parties avant (42) et arrière (43) du pantalon s'effectue en outre au moyen de fermetures à glissière (45, 46).
 15. Vêtement selon l'une des revendications 1 à 14, **caractérisé en ce qu'il** intègre en outre au niveau des zones de glissement des parties du vêtement sur son porteur constituées de doublures lisses.

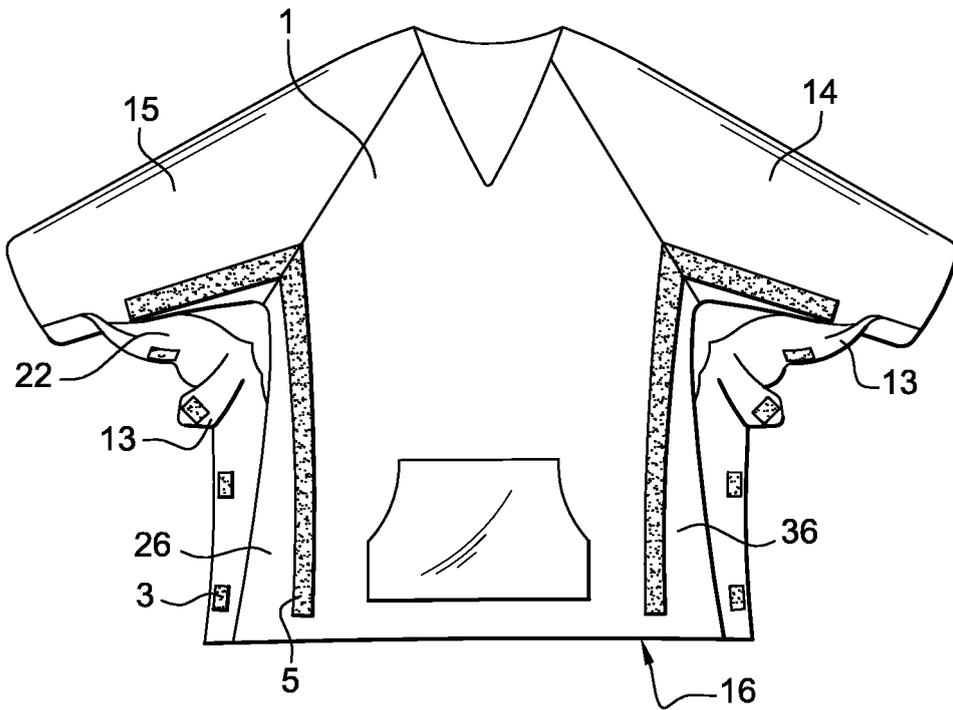


Fig. 1

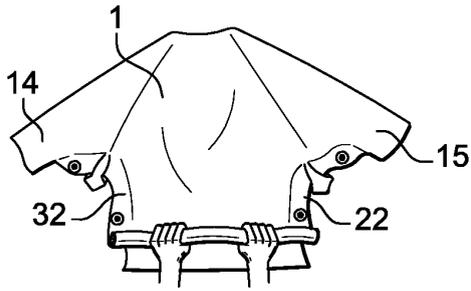


Fig. 2

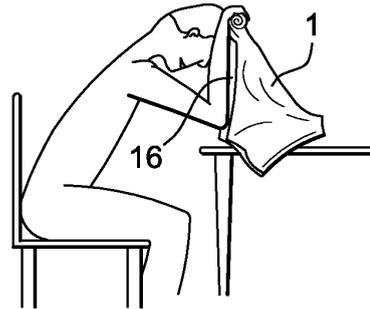


Fig. 3

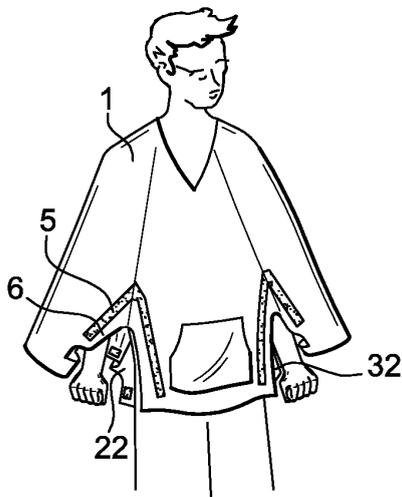


Fig. 4

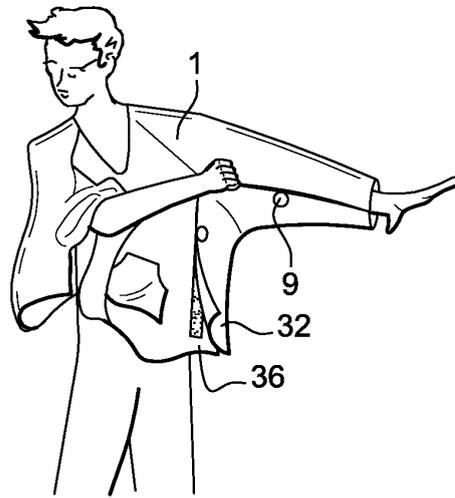


Fig. 5



Fig. 6

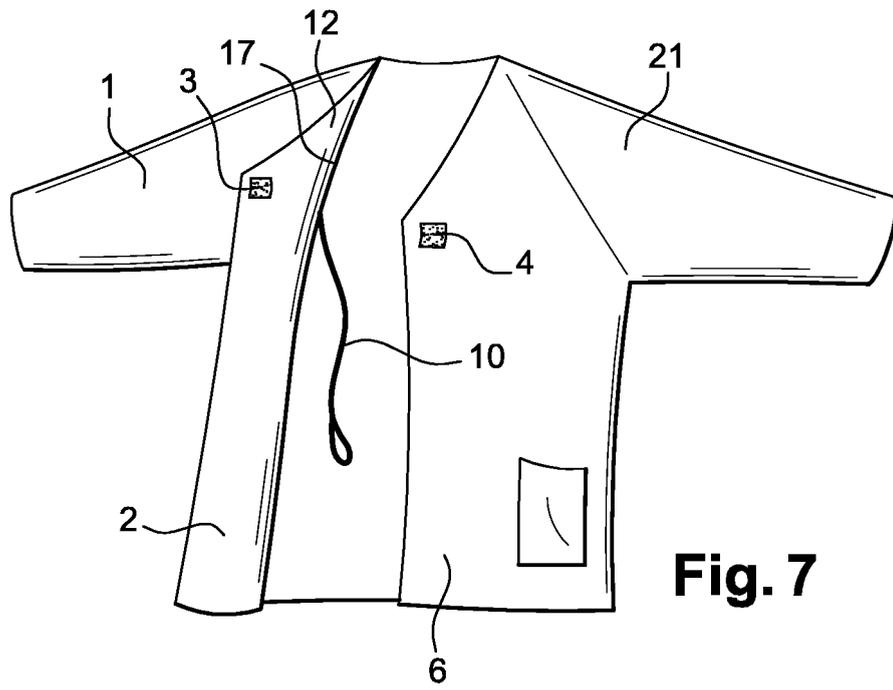


Fig. 7

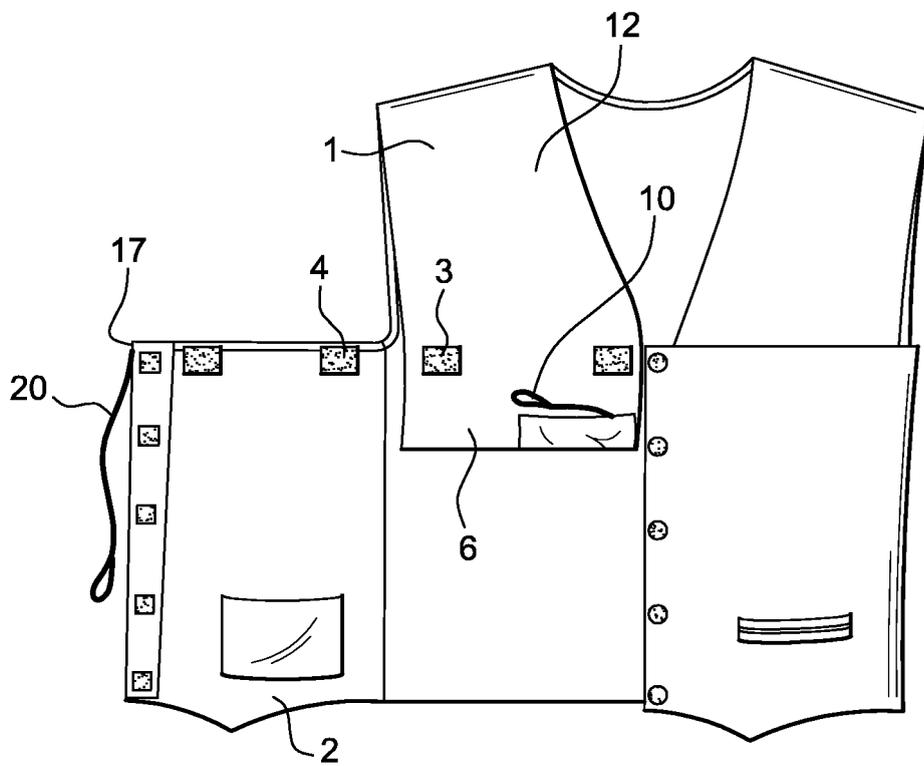


Fig. 8



Fig. 9

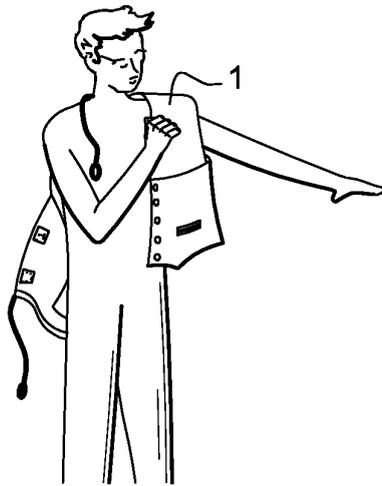


Fig. 10



Fig. 11

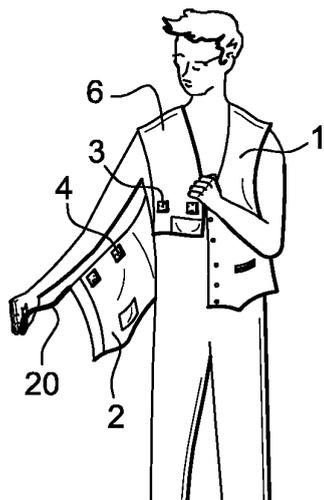


Fig. 12

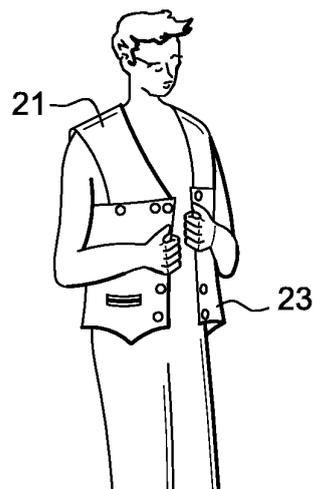


Fig. 13

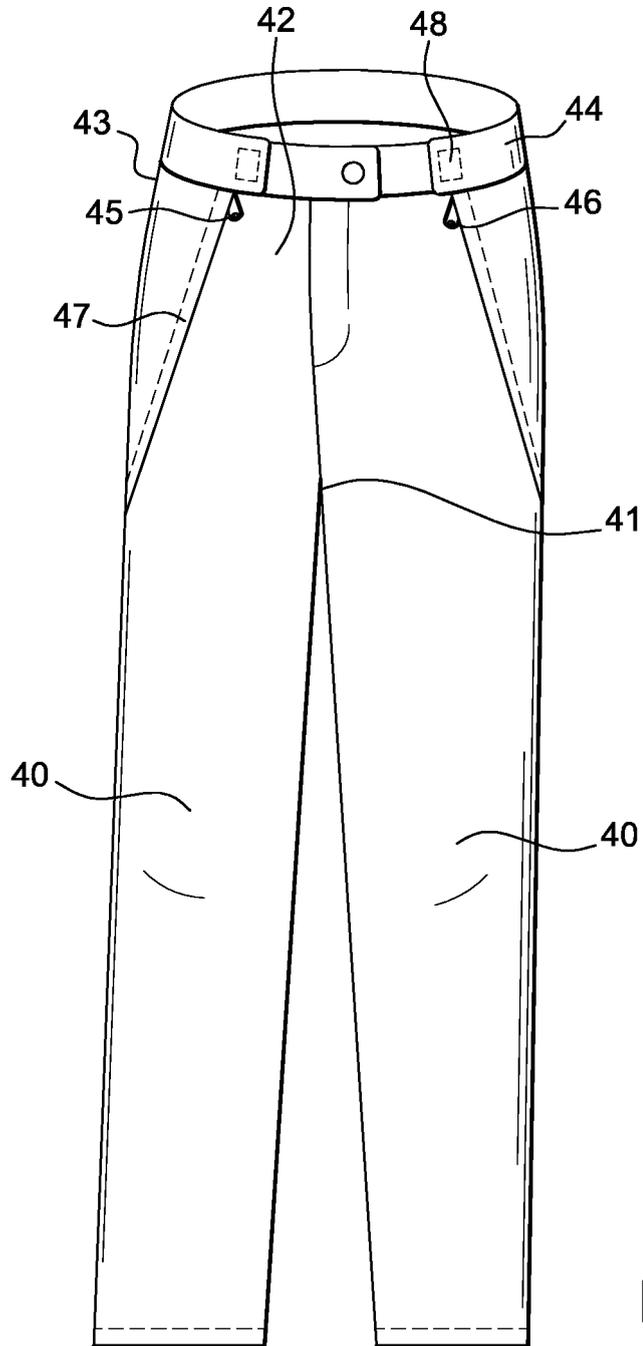


Fig. 14

6 / 6

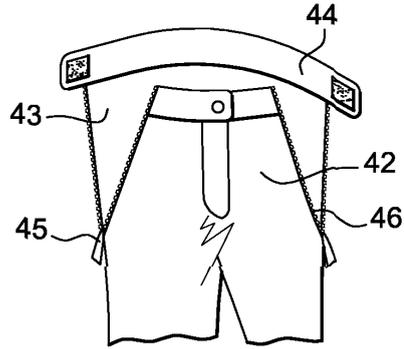


Fig. 15

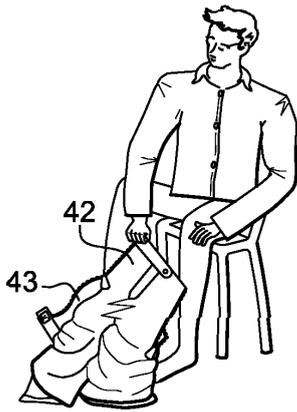


Fig. 16

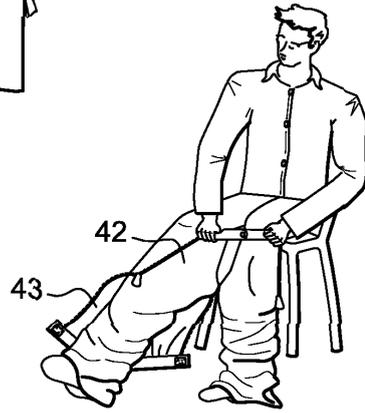


Fig. 17

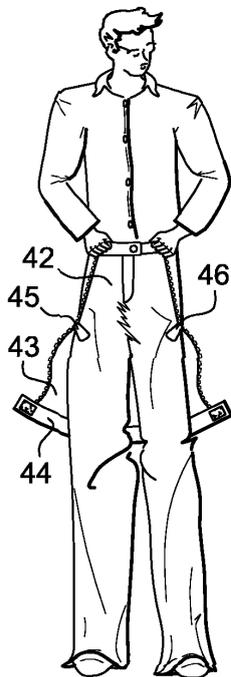


Fig. 18

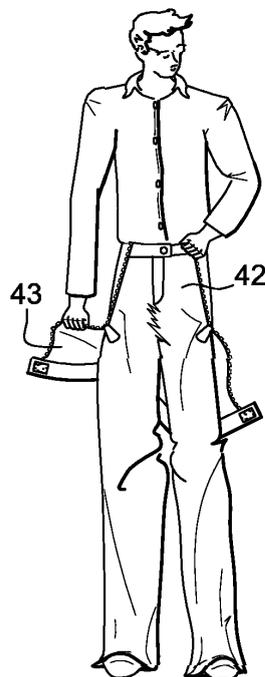


Fig. 19

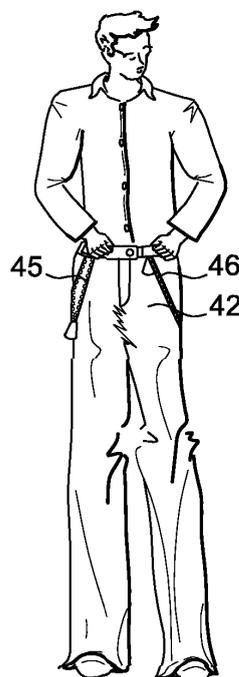


Fig. 20

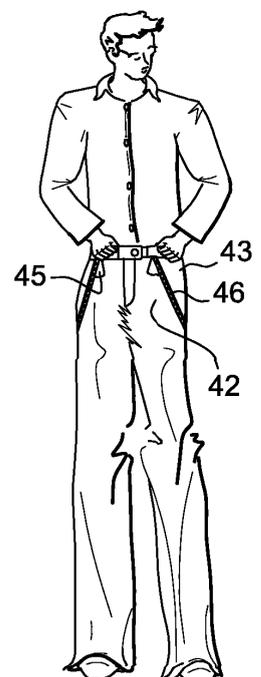


Fig. 21



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 2004/010837 A1 (GRAVES STEPHEN K) 22 janvier 2004 (2004-01-22)	1-4,15	A41D13/12
Y	* alinéas [0007], [0015], [0016], [0019], [0020], [0037], [0038]; figures 5,6,11,12a *	5-14	
Y	----- US 4 939 794 A (ARONSON ET AL) 10 juillet 1990 (1990-07-10) * colonne 2, ligne 31 - ligne 39; figure 2 *	5	
Y	----- WO 03/063624 A (SYNERCEPTION LTD; SAMUEL, ALAN, WARWICK; FOWLER, JOHN) 7 août 2003 (2003-08-07) * page 1, alinéa 5 * * page 2, alinéas 3,5,6 * * page 3, alinéa 3 * * page 4, alinéa 1; figures 2,8a-c *	6,13	
Y	----- FR 2 804 837 A (GABIAUD JEROME) 17 août 2001 (2001-08-17) * page 1, ligne 4 * * page 1, ligne 16 - ligne 19 * * page 1, ligne 27 - ligne 33 * * page 1, ligne 50 - ligne 52 * * page 2, ligne 34 *	7-12	
Y	----- PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 04, 31 mars 1998 (1998-03-31) & JP 09 324307 A (GUNZE LTD), 16 décembre 1997 (1997-12-16) * abrégé *	13	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		9 novembre 2005	Monné, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

3

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	US 5 822 802 A (CHOU ET AL) 20 octobre 1998 (1998-10-20) * colonne 1, ligne 51 - ligne 53 * * colonne 2, ligne 2 - ligne 6 * * colonne 2, ligne 20 - ligne 23 * -----	14	
A	US 5 564 123 A (GRASSICK ET AL) 15 octobre 1996 (1996-10-15) * colonne 1, ligne 6 - ligne 16 * * colonne 6, ligne 42 - ligne 65 * * colonne 7, ligne 20 - ligne 24 * * colonne 7, ligne 36 - ligne 37 * * colonne 8, ligne 9 - ligne 12 * * colonne 8, ligne 23 - ligne 31 * * colonne 8, ligne 43 - ligne 48 * -----	1,5,6,8, 10,14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 9 novembre 2005	Examineur Monné, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

3

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 30 0505

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-11-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004010837	A1	22-01-2004	AUCUN	
US 4939794	A	10-07-1990	AUCUN	
WO 03063624	A	07-08-2003	CA 2513005 A1 EP 1469751 A2	07-08-2003 27-10-2004
FR 2804837	A	17-08-2001	AUCUN	
JP 09324307	A	16-12-1997	AUCUN	
US 5822802	A	20-10-1998	AUCUN	
US 5564123	A	15-10-1996	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82